

Orne - Mouvement intra-départemental 2022 – priorités d'affectation

Poste demandé	Priorité	Titre requis	Affectation si poste obtenu	Pts priorité
Adjoint en élémentaire ou maternelle	selon barème de l'enseignant	aucun	DÉFINITIVE	80
Remplaçant (TR)	selon barème de l'enseignant	aucun	DÉFINITIVE	80
Titulaire de secteur (TS)	selon barème de l'enseignant	aucun	DÉFINITIVE	80
Chargé de direction (1 classe)	selon barème de l'enseignant	aucun	DÉFINITIVE	80
Directeur d'école de 2 classes et plus	1	Faisant fonction sur le poste en 2021-2022 (inscrit de droit sur la liste d'aptitude 2022) si le poste occupé pendant l'année scolaire en cours est placé en vœu 1	DÉFINITIVE	1
	2	Liste d'aptitude	DÉFINITIVE	10
	3	Faisant fonction inscrit sur la liste d'aptitude 2022 ne sollicitant pas le poste en rang 1	DÉFINITIVE	10
	4	Sans titre	PROVISOIRE	80
Conseiller pédagogique	1	Enseignant nommé à titre provisoire sollicitant le poste occupé en 2021-2022 en rang 1 sous réserve admissibilité ou admission au CAFIPEMF	PROVISOIRE transformée en DÉFINITIVE dès obtention du CAFIPEMF	1
	2	CAFIPEMF si avis favorable de la commission	DÉFINITIVE	10
	3	Sans titre ayant occupé le poste en 2021-2022 et le sollicitant en vœu n°1, non engagé dans le CAFIPEMF si avis favorable de la commission	PROVISOIRE	50
	4	Sans titre si avis favorable de la commission	PROVISOIRE	50
Enseignant en ASH	1	Enseignant nommé à titre provisoire sollicitant le poste occupé en 2021-2022 en rang 1 et ayant obtenu le CAPPEI	DÉFINITIVE	1
	2	Enseignant nommé à titre provisoire sur un poste spécialisé et en formation CAPPEI en 2021-2022 sollicitant le poste occupé en rang 1	PROVISOIRE transformée en DÉFINITIVE dès obtention du CAPPEI	40
	3	CAPPEI ou équivalent (avec ou sans l'option requise) L'administration peut imposer une formation aux enseignants qui obtiennent un poste ne correspondant pas à l'option suivie lors de leur formation.	DÉFINITIVE	10
	4	Enseignant nommé à titre provisoire sur un poste spécialisé et en formation CAPPEI en 2021-2022 sollicitant un poste ASH	DÉFINITIVE	10
	5	Candidat libre CAPPEI session 2022	PROVISOIRE transformée en DÉFINITIVE dès obtention du CAPPEI	50
	6	Entrant en formation CAPPEI 2022-2023	PROVISOIRE	50
	7	Sans le titre requis ayant occupé le poste et le sollicitant en vœu 1 (non engagé dans le CAPPEI)	PROVISOIRE	50
	8	Sans titre	PROVISOIRE	80
Poste à profil	Selon classement de la commission	Avec le titre requis selon la nature du poste	DÉFINITIVE	10
		Sans le titre requis	PROVISOIRE	80